

Service instructeur
Médiathèque Départementale

N° CP-2010-9-7-8

Service consulté

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
« DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE »**

Résumé : *Il vous est proposé, dans le présent rapport, d'examiner deux demandes de subvention pour un montant total de 2 000 € dans le cadre des aides au fonctionnement des associations et autres organismes de droit privé.*

Lors de l'adoption du budget primitif 2010, un crédit de 2 000 € a été inscrit par l'Assemblée départementale au titre des subventions de fonctionnement aux associations permettant ainsi de mettre en œuvre un des volets de la politique de développement de la lecture publique adoptée par le Conseil Général le 20 juin 2003 (CG-2003/II-704).

Dans ce cadre, l'Association des Donneurs de Voix de Colmar et l'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse ont sollicité, comme chaque année, une aide au fonctionnement.

Fondées en 1972, ces deux associations permettent aux personnes qui souffrent d'une déficience visuelle d'emprunter des livres enregistrés sur cassettes audio et sur CD.

Pour l'année 2010 :

- L'Association des Donneurs de Voix de Colmar présente un budget prévisionnel de 10 700 € destiné notamment à l'acquisition de CD vierges. A partir de cette année les livres seront enregistrés exclusivement sur CD par des bénévoles et expédiés gratuitement aux personnes ne pouvant se déplacer. Par ailleurs 20 nouveaux donneurs de voix seront formés cette année.
- L'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse présente, quant à elle, un budget prévisionnel de 20 400 € destiné notamment à l'acquisition de CD vierges pour la sauvegarde progressive des enregistrements de cassettes audio sur CD ainsi que pour les enregistrements nouveaux à développer.

La Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné ces deux demandes et, considérant qu'il s'agit de bibliothèques sonores dont le fonctionnement entre dans les missions spécifiques de développement de la lecture publique et d'aide aux personnes handicapées soutenues par notre collectivité, a émis un avis favorable à ces propositions

dans sa séance du 19 mai 2010. Le montant de la subvention pour l'année 2010 a été fixé à 1 000 € pour chaque association.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'attribuer une subvention de :

- 1 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Colmar.
- 1 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse.

Le montant total de 2 000 € est à prélever sur le crédit inscrit au budget primitif 2010, Programme D732, Chapitre 65, fonction 313, nature 6574.

- ❖ Opération 2010-D732-13490 pour l'Association des Donneurs de Voix de Colmar ;
- ❖ Opération 2010-D732-13489 pour l'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER